


ORIGINAL DUPLICATA

Nombre total de duplicatas délivrés :

Nom et adresse de l'expéditeur :	Certificat N°
Nom et adresse du destinataire :	<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE</p>  <p style="text-align: center;">MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITE</p> <p style="text-align: center;">Certificat Sanitaire pour l'exportation de produits laitiers, y compris le beurre, de la France vers le MAROC</p>
Identification du moyen de transport :	Pays d'origine : FRANCE Services Vétérinaires de :
IDENTIFICATION DES PRODUITS LAITIERS	Date et lieu d'expédition :
	Pays et lieu de destination :

IDENTIFICATION DES PRODUITS LAITIERS

- Espèce (s) :
- Nature des pièces :
- Nature de l'emballage :
- Nombre de colis :
- Poids net :
- Référence du lot :
- Date de production :
- Température de conservation :

PROVENANCE DES PRODUITS LAITIERS

- Ateliers de transformation :
 (adresses et n° d'agrèments)

.....

.....

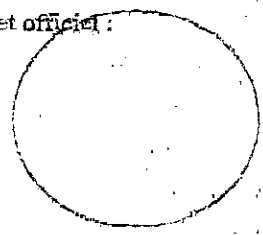
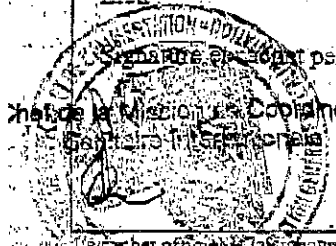
.....

.....

Je soussigné, vétérinaire officiel, certifie que les produits laitiers décrits ci-dessus remplissent les conditions sanitaires qui suivent.

Lieu : _____ Date : _____ Cachet officiel : _____

Signature et cachet personnel du vétérinaire officiel



Le cachet officiel et la signature du vétérinaire officiel doivent être reportés sur chacun des feuillets séparés.

Jean-Jacques SOULA

CERTIFICAT SANITAIRE N°

ATTESTATION SANITAIRE :

1 - Les produits laitiers exportés proviennent d'animaux indemnes de tuberculose, de brucellose et d'autres maladies réputées contagieuses propres à l'espèce. Pour les produits aux laits crus, le lait doit provenir d'élevages officiellement indemnes de brucellose et de tuberculose.

2 - Les produits laitiers exportés proviennent d'animaux indemnes d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). L'ESB est en France une maladie à déclaration obligatoire. Les bovins atteints par l'ESB sont abattus et totalement détruits. L'usage des farines de viande, de sang et d'os est interdit pour l'alimentation des ruminants. Le lait est obtenu d'animaux indemnes d'ESB.

3 - Les produits laitiers ont été élaborés et inspectés conformément à la Directive 92/46/CEE, sont conformes aux critères microbiologiques en vigueur, et sont propres à la consommation humaine sans aucune restriction.

4 - L'établissement de provenance des produits laitiers est agréé pour les échanges intra-communautaires par les autorités compétentes et inspecté par les vétérinaires inspecteurs officiels.

5 - Conformément à la réglementation et aux plans de surveillance et de contrôle français et communautaires :

- Aucun traitement interdit, ou générant des résidus détectables à des teneurs supérieures aux normes en vigueur, n'a été effectué sur les animaux dont provient le lait,
- Le lait ou les produits laitiers ne contiennent pas, à des teneurs supérieures aux normes admises, de résidus de contaminants provenant de l'environnement, y compris les dioxines,
- Le lait ou les produits laitiers sont conformes aux seuils de radio-activité cumulée en Césium 134 et 137 recommandés par la Commission de l'Union Européenne (Règlement CEE n° 737/90 du Conseil du 22 mars 1990), soit un maximum de 370 Bq/Kg, ce qui les rend propres à la consommation humaine quant à ce critère.

6 - Les produits laitiers ont été manipulés de façon à éviter tout risque de contamination jusqu'à l'embarquement. Le conditionnement et l'emballage des produits laitiers ont été réalisés à l'aide de matériaux agréés et propres. Le véhicule de transport est conforme à la réglementation française.

7 - Les emballages portent une marque de salubrité prouvant que les produits laitiers proviennent d'établissements agréés pour les échanges intracommunautaires (1).

8 - Dans le cas du lait maternisé, les graisses végétales de substitution sont produites dans des établissements soumis à la réglementation européenne en vigueur, relative à l'hygiène des denrées alimentaires, et placés sous le contrôle des autorités compétentes (1).

FIN DU CERTIFICAT

Chef de la Mission de Coopération
Sanitaire Internationale

Jean-Jacques SOULA
Rayez la phrase si sans objet.